

Paris, le 9 novembre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale lance son premier appel à projets pour accompagner le bien vieillir

Créée en 2022, la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale lance ce jour son premier appel à projets externe. L'objectif est d'apporter un soutien financier à des projets innovants et concrets portant sur l'accompagnement du bien vieillir. Les participants ont jusqu'au 9 décembre pour déposer leur candidature. Les lauréats seront connus en janvier 2023.

Accompagner le bien vieillir : un enjeu de santé et de société majeur

En cohérence avec la raison d'être de La Mutuelle Générale, centrée sur la qualité de vie et la solidarité intergénérationnelle, le bien vieillir constitue un axe majeur d'étude et de soutien de la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale. C'est le thème principal qui a été retenu pour cet appel à projets externe.

Si la France comptait 13,5 millions de personnes âgées de plus de 65 ans en 2020¹, elles pourraient représenter 1/3 de sa population en 2040². Compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, qui ne se traduit pas toujours par une amélioration de la durée de vie en bonne santé, le bien vieillir (physique, mental et cognitif) est un impératif qui nécessite la mobilisation d'acteurs pluridisciplinaires, publics et privés. À ce titre, la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale explorera et soutiendra tout projet contributif au développement d'un bien vieillir harmonieux.

Autres sujets de préoccupation de la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale, l'amélioration de la qualité de vie – des personnes en situation de fragilité, en particulier celles atteintes de maladies neurodégénératives ou de maladies rares – et la solidarité intergénérationnelle pourront aussi faire l'objet de dépôt de dossiers.

Des projets concrets à l'impact mesurable

Les organismes d'intérêt général (associations reconnues d'utilité publique, fédérations ou réseaux associatifs, établissements de santé, laboratoires de recherche...) sont appelés à soumettre leurs projets, en cours de réalisation ou à venir, jusqu'au 9 décembre. Les dossiers

¹ Insee, Tableau de l'économie française, Edition 2018.

² Santé publique France, Dossier thématique « Bien vieillir », 2019.

seront évalués par le conseil d'administration de la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale selon 4 critères : répliquabilité, faisabilité, temporalité (mise en œuvre dans un délai raisonnable) et évaluation (instauration d'indicateurs de suivi). Les porteurs de projets présélectionnés seront reçus pour une soutenance orale en janvier 2023. La liste finale des lauréats sera dévoilée fin janvier. La Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale restera mobilisée aux côtés des porteurs de projet pour les accompagner et apporter son concours au bon développement des projets.

Par ce soutien à une innovation concrète, au service des enjeux de la vie quotidienne, la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale s'investit pleinement dans les problématiques sanitaires et sociales de la société, actuelle et à venir.

- En savoir plus et soumettre un projet : <https://fondation.lamutuellegenerale.fr/Appel-a-projets-2022>
- Questions et renseignements : fondation@lamutuellegenerale.fr

À propos de la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale

Huit ans après la création de sa première fondation, La Mutuelle Générale a lancé en 2022 une Fondation d'entreprise au champ d'intervention plus vaste et dont les grandes orientations sont directement inspirées de sa raison d'être. Avec pour missions d'accompagner le bien-vieillir, d'améliorer la qualité de vie et de renforcer la solidarité entre les générations, elle apporte son soutien à des projets portés par des associations et par les élus et collaborateurs de La Mutuelle Générale.

La gouvernance de la Fondation d'entreprise La Mutuelle Générale est assurée par son propre Conseil d'administration. Il est composé de 15 membres, dont 10 issus de l'interne et 5 experts ou personnalités provenant d'univers complémentaires en rapport avec son activité. Le Conseil d'administration est présidé par Patrick Sagon, Président de La Mutuelle Générale.

À propos de La Mutuelle Générale

Experte des métiers de l'assurance santé et de la prévoyance depuis plus de 75 ans, La Mutuelle Générale assure 1,5 million de personnes et réalise un chiffre d'affaires de 1,3 milliard d'euros. Ses offres s'adressent aux entreprises de toutes tailles comme aux particuliers.

En 2020, La Mutuelle Générale a diversifié ses activités en lançant Flex, une start-up de services destinés à faciliter la vie quotidienne et à améliorer la qualité de vie au travail des salariés.

Acteur de l'économie sociale et solidaire, La Mutuelle Générale mène toutes ses actions au bénéfice de ses adhérents, en mobilisant ses 1 900 collaborateurs et ses 1 500 élus bénévoles. Elle s'engage, jour après jour, à améliorer la qualité de vie et à renforcer la solidarité entre les générations.

www.lamutuellegenerale.fr - Suivez-nous sur  

CONTACT PRESSE

Clément TENDIL
06 82 76 43 91
ctendil@lamutuellegenerale.fr